

MOBILISONS-NOUS CONTRE TOUTES LES FORMES DE RACISME



SAMEDI 22 MARS 2025


DANS UN CONTEXTE de crise sociale et économique, la négrophobie, l'islamophobie, l'antisémitisme, l'antitsiganisme, le racisme antiasiatique... explosent. De l'injure aux violences en passant par le harcèlement et les discriminations systémiques, les paroles et les actes créent des victimes au quotidien : **après une hausse de près de 30 % en 2023, les crimes ou délits à caractère raciste, xénophobe, islamophobe ou antisémite ont de nouveau augmenté (+ 11 %) en 2024** (qualifiés « d'antireligieux »), selon le ministère de l'intérieur. Ces chiffres ne sont que la partie émergée de l'iceberg et font l'objet d'une sous-déclaration globale, en particulier pour les crimes et délits commis par des personnes dépositaires de l'autorité publique.

Le discours abject de Bayrou évoquant un « sentiment de submersion migratoire » a montré que l'on franchissait la ligne rouge en renforçant le climat nauséabond et provoqué une vive réaction des ONG ou associations qui se mobilisent chaque jour pour aider les migrant-es, mineur-es isolé-es, jeunes majeur-es, familles exilées, ou travailleur-ses sans papiers.

Nos champs professionnels, tout comme l'ensemble du monde du travail, ne sont pas épargnés par cette vague, alimentée par ces discours de stigmatisation, tenus pour certains jusqu'au plus haut niveau de l'État, dans les médias ou sur les réseaux sociaux mais présents aussi dans toutes les sphères de la société. La parole raciste se libère à la faveur du renforcement de l'extrême droite. Les attaques fascistes se multiplient.

Sur le plan institutionnel, les politiques répressives touchent certains et certaines de nos collègues et de nos usager-es. La circulaire Retailleau va placer un nombre grandissant de personnes dans une situation de surprécarité, en repoussant les personnes sans-papiers dans la clandestinité et la surexploitation dans l'emploi, imposant un durcissement des conditions de la régularisation de leur droit au séjour, et ouvrant des possibilités supplémentaires d'expulsions, via le passage prolongé en Centre de Rétention Administrative.

D'ailleurs, en contradiction avec l'instruction du Ministère de l'Intérieur du 19 octobre 2013, relative à l'interdiction d'intervention des forces de police et de gendarmerie dans le cadre scolaire lors du déroulement de procédures d'éloignement, l'arrestation d'une élève de 3^{ème} dans l'enceinte d'un collège de Moselle en janvier dernier s'inscrit dans la fascisation en cours... Exfiltrée par les gendarmes, elle a été accompagnée avec sa mère et son petit frère jusqu'à la frontière belge sans pouvoir emporter le moindre effet personnel.



Nous exigeons que les valeurs de fraternité et d'humanité priment sur l'application aveugle d'une politique qui ne vise, dans le contexte actuel, qu'à séduire l'extrême droite haineuse et réactionnaire. Nous demandons que les familles sans papiers, dont les enfants sont scolarisés, bénéficient d'un titre de séjour permettant à ces derniers la poursuite d'une scolarité sans crainte d'être expulsées à tout moment, y compris sur leur lieu d'étude.

